



**Délibération n°2026-64**

Date de la convocation : 22 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	43
Nombre de conseillers votants :	43
- dont « pour » :	43
- dont « contre » :	0
- abstention :	0

**Objet : Désignation des représentants à l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) Landes Foncier**

**Le mardi 28 avril 2026 à 18 h 45**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'Avril, à dix-huit heures et quarante cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Pouillon, Foyer municipal, sous la présidence de Jean-Marc LESCOUTE, Président en exercice

**Étaient présents** : Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Julien PEDELUCQ, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Damien DELAVOIE, Virginie SAVINE, Cécile GOUET ROUL, Bernard DUPONT, Maryline OLIVIER, Jean-Michel MAYSONNAVE, Fabienne LABASTIE, Céline BACQUE, Dominique BARANGON, Véronique GOMES, François PETRAU, David ROUX, Damien DARBAT, Didier MOUSTIE, Sandra LIGNAU, Pierre MICHAUT, Roland DUCAMP, Ghislaine BETIN, Patxi GRENADE, Jérôme CORRET, Sylvie NAZAIRE, Fabrice ABADIA, Martine TOUYA, Alexandre BOUCHON, Magali POILLION, Dominique DUBUISSEZ, Philippe DUROSOY, Rachel KYRIASIS, Éric COURROUY, Maryse CRABOS, Guy BAUBION BROYE, Audrey PEYRES, Roger LARRODÉ, Audrey LESBATS, Françoise LABORDE, Jean-René LABORDE, Marc DELAS.

**Excusés** : Rachel DURQUETY, Philippe ERRAGNE,

**Suppléante** : Emmanuelle NOUTARY

**Absente** : Marie-Claude DELMOULY,

**Secrétaire de séance** : Robert BACHERE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5721-2,

VU les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

**CONSIDERANT** que les statuts du syndicat prévoient le nombre de membres au sein de son conseil d'administration et qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants,

**CONSIDERANT** qu'il est proposé au conseil communautaire de procéder à la désignation de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants pour représenter la Communauté de communes à l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) Landes Foncier,

**CONSIDERANT** que peuvent être désignés des élus communautaires ou tout conseiller municipal d'une commune membre.

**CONSIDERANT** que le Président a proposé un vote à main levée à l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité,



**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **DÉSIGNE** deux membres titulaires et deux membres suppléants pour représenter la Communauté de communes à l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) Landes Foncier, comme suit :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Jean-Marc LESCOUTE	Dominique DUBUISSEZ
Damien DELAVOIE	Bernard DUPONT

- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État notamment sur [telerecours.fr](https://www.telerecours.fr) pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire de séance,  
Robert BACHERE

Le Président,  
Jean Marc LESCOUTE

